

ADHESION INDIVIDUELLE

2018/2019

Graines d'Étoiles a pour but de promouvoir les arts de la scène par l'organisation d'événements liés au spectacle et la production, en particulier, des spectacles du studio Evi'Danse.

Bulletin à remettre à l'accueil du studio accompagné de votre règlement

NOM.....

Prénom.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL VILLE.....

TEL FIXE MOBILE.....

ADRESSE EMAIL Une seule adresse par famille (celle du responsable). **Ecrire lisiblement et en majuscule, svp.**

Les adhérents reconnaissent avoir pris connaissance de l'objet associatif et des statuts de l'association qu'ils acceptent sans réserve et déclarent vouloir adhérer à l'association Graines d'Étoiles.

Par la signature, l'adhérent consent à l'exploitation de ses données personnelles selon les règles RGPD

Fait à Auxerre, le

Signature du responsable de la famille (obligatoire) :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

Cadre réservé à l'administration GE

Montant de la cotisation annuelle: 35 € minimum

Montant de la cotisation de soutien : € / reçu fiscal établi le :

Règlement par chèque n°..... espèces Tickets Loisirs

Date :

Récépissé d'adhésion individuelle saison 2018/2019

ASSOCIATION GRAINES D'ÉTOILES

(déclarée à la préfecture de l'Yonne le 6 septembre 2003 sous le numéro 089 10 11 399 et modifiée en 2008 sous le n° W 8910 01134)

2 rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre - tel. 06 61 48 61 11 - courriel : grainesdetoiles@live.com - site : www.grainesdetoiles.net

L'adhésion à l'association permet à l'adhérent de participer aux spectacles et événements produits par Graines d'Étoiles et organisés par le studio Evi'Danse pendant la saison concernée, sous réserve d'être sélectionné par le directeur du Studio Evi'Danse. Elle permet également de participer et voter à l'assemblée générale de l'association..

Montant de la cotisation annuelle: 35 € minimum.

L'association, reconnue d'intérêt général, est habilitée à recevoir des dons, déductibles des impôts à hauteur de 66%, (dans la limite de 20% de vos revenus imposables)

Par exemple, si vous donnez 50 €, la cotisation ne vous coûtera alors que 17 €,
Si Vous donnez 100 €, la cotisation ne vous coûtera alors que 34 €..

Nom et Prénom : a payé la somme de :

Cotisation minimum de 35€

Cotisation de soutien de € . (Je prends note que je recevrai en échange un reçu fiscal du montant de mon don au plus tard au 31.12.2018).

Par la signature, l'adhérent consent à l'exploitation de ses données personnelles selon les règles RGPD

Règlement par chèque n°..... espèces Tickets Loisirs

Date :

Cachet de l'association :